Rattachement territorial et rattachement personnel dans le statut de la Cour pénale internationale (Document en Français)

Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/6c10ff74-f511-452c-8d34-ab082b1e1e86

https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/6c10ff74-f511-452c-8d34-ab082b1e1e86

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

Informations sur les contributeurs

Auteur : Atse Assi Camille
Date de soutenance : 12-11-2015

Directeur(s) de thèse : Santulli Carlo

Etablissement de soutenance : Paris 2
Ecole doctorale : École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé (Paris ; 1992-....)

Informations générales

Discipline : Droit international
Classification : Droit

Mots-clés libres : Rattachement territorial, Rattachement personnel, Etat de pavillon, Nationalité, Apatrides, Extraterritorialité, Crimes commis en haute mer, Crimes commis à bord ou en dehors des navires, Crimes commis à bord d'un aéronef en vol, Jus cogens
Mots-clés :

- Points de rattachement (droit international privé)
- Exterritorialité
- Navires -- Nationalité
- Espace aérien (droit international)
- Aéronefs - Droit

Résumé : A Rome, les délégations des Etats présents ont convenu que la CPI n'exercera sa compétence à l'égard des crimes relevant du Statut que s'ils ont été commis sur le territoire, à bord d'un navire ou aéronef ou encore par le ressortissant d'un Etat partie et l'ont expressément codifié dans l'article 12, § 2 du Statut. Rédigé dans les dernières heures de la Conférence, le mécanisme a laissé en suspens beaucoup de questions brûlantes. Depuis, la portée de la disposition en ce qui concerne son champ d'application et son contenu est très discutée. Toutes ces lacunes et inquiétudes ont jusqu'à ce jour entretenu le malentendu persistant observé à l'égard de la Cour pénale internationale et semblent nuire à la clarté de sa mission. La présente étude vient aider à fixer l'état du droit sur les problèmes d'ordre pénal qui surgissent encore. Il s'agira, à partir d'un examen approfondi de la jurisprudence et de la pratique, de clarifier, dans une première partie, les concepts de rattachements territorial et personnel définis dans le Statut de Rome, c'est-à-dire d'en délimiter les contours et d'en déterminer sa consistance. Dans une seconde partie, l'on mettra en lumière la manière dont les deux titres de compétence énoncés alternativement dans le Statut de Rome permettent à la CPI d'étendre sa compétence, en toute légalité, à la fois à l'égard des Etats parties et des Etats non parties

Informations techniques

Type de contenu : Text
Format : PDF

Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :
Identifiant : 2015PA020042
Type de ressource : Thèse